

**Conseil du commerce des marchandises  
Comité des licences d'importation**

**RÉPONSE DE L'OMC À LA PANDÉMIE**

**RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ DES LICENCES  
D'IMPORTATION AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

Le rapport ci-après est présenté par le Président du Comité des licences d'importation, M. Jia Jie LOH, sous sa propre responsabilité et à la demande du Président du Conseil du commerce des marchandises (CCM).<sup>1</sup> Le rapport a été établi avec l'aide du Secrétariat.

**1 RENSEIGNEMENTS POUR LE RAPPORT DU CCM SUR LES MESURES LIÉES À LA COVID-19**

**1.1 Travaux du Comité**

En raison du confinement lié à la pandémie, la réunion formelle du Comité qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> avril 2020 a été annulée. Le Comité a tenu sa première réunion informelle virtuelle le 5 juin 2020; depuis cette date les réunions du Comité ont lieu sous une forme hybride, certains délégués participant en personne et d'autres via une plate-forme virtuelle.

**1.2 Activités ou discussions spécifiques liées à la COVID-19 menées au Comité**

Il n'y a pas eu d'activités spécifiques liées à la COVID-19 dans le cadre du Comité des licences d'importation. À la réunion informelle du 7 mars 2022, le Président a informé les Membres que le Comité de l'accès aux marchés organisait une série de séances d'échange de données d'expérience sur le commerce des produits liés à la COVID-19. Il a demandé aux délégations leur avis sur la tenue par le Comité d'une séance similaire pour l'échange de données d'expérience sur les procédures de licences d'importation. Certains Membres ont dit que cette séance pourrait être utile et qu'elle pourrait se tenir après la douzième Conférence ministérielle (CM12). Le rapport succinct du Président sur ces discussions tenues en mode informel figure dans le compte rendu de la réunion formelle du 8 avril 2022. Lors de la réunion formelle du 8 octobre 2022, le Président a de nouveau demandé aux Membres leur avis sur la tenue d'une séance pour l'échange de données d'expérience axée sur les produits liés à la COVID-19 ou d'une portée plus large.

**1.3 Transparence**

Quelques Membres ont présenté des notifications concernant des licences d'importation pour les produits liés à la COVID-19 qui ont été examinées par le Comité. Ces notifications portaient d'une manière générale sur les procédures de licences d'importation applicables aux désinfectants et aux kits médicaux et de diagnostic destinées à garantir que les produits importés respectent des normes adéquates et ne constituent pas une menace pour la vie et/ou la santé des personnes et des animaux ou pour la préservation des végétaux.

---

<sup>1</sup> Voir le document JOB/CTG/18.